

SABINE LEFEBVRE

REMARQUES SUR UN HOMMAGE PUBLIC DE BELO

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 87 (1991) 133–136

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

REMARQUES SUR UN HOMMAGE PUBLIC DE BELO

Dans le recueil sur les inscriptions de Belo,¹ Jean-Noël Bonneville, Sylvie Dardaine et Patrick Le Roux ont repertorié sous le n° 16 l'inscription suivante, ainsi restituée:

[-----]
 [---] F. PROCV[---]
 [---]INIC. ORDO. BAELONEN(sium) ou [SIVM]
 [LAUDA]TIONEM INPEM[SAM. FV]NERIS
 [LOCUM SEPVLT]VR[AE DECREVIT] POPV
 [LVS AERE CONLATO STATVAM POSVIT (?)]

Elle a été trouvée entre 1917 et 1921 dans la nécropole orientale de Belo, et est aujourd'hui conservée au MAN (Musée archéologique national). Cette inscription est composée de trois fragments réunis tardivement,² puisque en 1983 seulement Sylvie Dardaine a rapproché ces trois éléments qui se complètent très bien.³ C'est sous cette forme que Jean-Noël Bonneville, Sylvie Dardaine et Patrick Le Roux ont repris l'inscription en la commentant.

Les trois fragments jointifs, en calcaire, forment une plaque non moulurée incomplète en haut, à gauche, et en bas; une partie du bord droit est visible. L'ensemble conservé mesure 19,5 cm x 42,1 cm x 1,8/2,6 cm. Les lettres sont de hauteur variable de 4,8/4,9 pour la ligne 1, à 2,8 pour la ligne 3 conservée. La gravure est peu soignée. La seule datation, proposée par J.N.Bonneville, S.Dardaine et P.Le Roux est la fin du II^e-début III^e siècle.

Comme l'ont vu les auteurs, ce document concerne des honneurs funèbres décernés par l'*ordo* de la cité de Baelo et qui auraient été exécutés par le *populus*.⁴ On retrouve en effet, quelques formulations significatives qui ont permis la restitution du document. Il s'agit de l'éloge funèbre (*laudatio*), des frais des funérailles (*funus*) et de l'octroi d'un emplacement (*locus sepulturae*): on les retrouve habituellement dans des exemples issus des provinces

¹ J.N.Bonneville, S.Dardaine, P.Le Roux, Belo V. L'épigraphie. Les inscriptions romaines de Baelo Claudia (Publications de la Casa de Velazquez, Série archéologique X), Madrid 1988,40-41 avec pl.IX.

² Voir la bibliographie dans J.N.Bonneville ..., p.40.

³ S.Dardaine, Belo II. Historique des fouilles. (Publications de la Casa de Velazques, Série archéologique, fasc. IV), Madrid 1983,7 n° 9.

⁴ Si le *populus*, ou la *plebs*, interviennent, alors que la décision vient de l'*ordo*, c'est pour en assumer les conséquences financières (cf CIL X 1452 = ILS 6352 (Herculanum): *L. Mammio Maximo / Augustali / municipes et incolae / aere conlato*). Un personnage concerné (dédicataire, ou relation de celui-ci) peut aussi intervenir, mais ici ce n'est pas le cas.

ibériques⁵ ou de la proche Tingitane,⁶ de façon plus ou moins développée. C'est pour cela que les auteurs avaient restitué INPE[nsam fu]NERIS / [locum sepult]VR[ae decrevit] à la 4^e ligne conservée.⁷ Toutefois la restitution adoptée par eux peut être corrigée sur un point. Si l'on se reporte à la photo, on constate que la restitution de la lacune précédant le mot *populus*, dont la première lettre, plus grande, pourrait marquer, comme l'ont vu les auteurs,⁸ le début d'une nouvelle phrase, ne comble pas la lacune existante, même si l'on devait supposer que le mot *populus* était précédé d'un intervalle. En effet, la ligne 3 conservée, que nous pouvons rétablir dans son intégralité, comprend 26 lettres. On remarque que *funeris* n'est pas aligné avec les lignes 2 et 4 conservées; le S de *funeris* se trouve au dessus du O de *populus*: la ligne 3 est donc en retrait à droite. En est-il de même au début si la disposition avait été centrée? D'autre part, il faut noter que les lettres de la ligne 3 sont serrées et que, sur la ligne 4, les caractères devaient l'être aussi comme nous le voyons au début du mot *populus*. Nous devrions donc retrouver dans cette dernière au moins 30 lettres ou espaces, plus même si nous considérons que la ligne 3 est centrée: la ligne 4 conservée est alors plus longue à droite et à gauche (deux lettres de chaque côté au moins).

Or la restitution proposée ne compte que 27 lettres et ne tient pas compte du décalage vraisemblable de la ligne à gauche et à droite. Il y a donc place pour une restitution plus longue. En effet, les exemples mentionnés ci-dessus montrent qu'en général la mention de l'octroi de la statue clôt l'énumération des honneurs.⁹ Dans le développement de l'inscription, c'est à la ligne 4 conservée que cette mention peut seulement être insérée. Nous ajouterons donc les 7 lettres de *statuam*. Comme nous atteindrions ainsi au total 34 lettres à cette ligne, il faut vraisemblablement abréger *decrevit* en DECR., comme il arrive parfois.¹⁰ Il est donc possible de restituer:

[locum sepult]ur[ae statuam decr(emit)]. Popu/lus ...

Pour la 5^e ligne, l'hypothèse proposée par les auteurs reste possible. En effet le mot *statua* peut avoir été répété,¹¹ le *populus* se substituant à l'*ordo* pour payer de l'hommage consenti au dedicataire l'élément destiné à durer, la statue.

⁵ CIL II 1065 (Arva): ... / huic ordo municipi / Flavi Arvensis ob / merita laudatione(em) / impensam funeris / locum sepulturae / et statuam decrevit / ...; CIL 1089 (Ilipa): ... popul. / laudation. public./ impensam funer. / locum sepultur. / d.d. .

⁶ IAM II 486 (Volubilis): [---o]rdo locum sepulturae in/pensam funeris statuam de/crevit

⁷ La formule *impensam remisit* est fréquente en Bétique (cf S.Dardaine, La formule épigraphique "impensam remisit" et l'évergétisme en Bétique, Mél. de la Casa de Velazquez 16,1980,39-55).

⁸ J.N.Bonneville ..., op.cit., 1 note 1.

⁹ CIL II 339 (Collippo): ... / impensam fune/ris locum sepulturae / et statuam d.d. Colli/pponesium datam ...

¹⁰ CIL II 1650 (Iiturgicola et Ipolcobulcola): ... / huic ordo Iiturgicoles. / locum sepultur. inpen/sam funeris decr. .

¹¹ CIL II 1066 (Arva, Baetica) (ILS 5487): M. Egnatius / Sciti lib. Venus/tus IIIIvir . / Huic ordo m. m. F. / Arvensis statu/am et ornamen/ta decurionatus / decrevit. M. Egnatius Venustus in / locum, quem ordo de/crevit statuam et scam/na marmorea et an/tam marmoravit de /sua pecunia dedit. On pourrait trouver un

Le début de l'inscription est plus difficile à restituer. Les éditeurs avaient tenté de retrouver au début de la seconde ligne conservée *huic*, le pronom démonstratif, suivant une formule usuelle qui utilise deux phrases distinctes, l'une réservée au bénéficiaire, placé en premier, l'autre à l'instance de décision et au décret proprement dit.

Mais au terme de leur réflexion, les éditeurs ont écarté la restitution de ce mot et ont lu une suite de lettres qui pouvait être soit -VNIC, soit -INIC, ce qui les a entraîné, faute de choisir clairement, à hésiter pour l'identification de la personne honorée, entre un *duumvir munic(ipii)*, ou une *flaminic(a)*. Ils semblent toutefois préférer la seconde solution, comme l'indique le texte qu'ils ont retenu et publié. C'est cette solution qui est la meilleure, comme le montre l'examen de la photo.¹²

Nous connaîtrions donc une flaminique de Belo, dont le surnom serait Procula. Mais ce n'est pas elle qui est le destinataire de l'hommage alors que l'interprétation proposée par les auteurs identifie dans les lettres PROCV[---] (ligne 1), ce personnage. L'examen de la photo laisserait à penser que, s'il en était ainsi, le support épigraphique aurait été plus large que haut, et aurait comporté un nombre de lignes limité; on ne peut pas admettre qu'au dessus de la première ligne conservée, le nom du destinataire ne s'étalait que sur plus d'une ligne supplémentaire. Les supports de statue sont en général plus hauts que larges, et comportent un nombre de lignes plus important que ce qui reste à Belo. Il faut donc supposer que nous n'avons qu'une petite partie d'une inscription honorifique. Comme sont conservés les éléments du texte correspondant aux parties finales du texte qui avait été rédigé, on doit penser que manquent les lignes du début. Aussi, la personne mentionnée n'était pas le destinataire des honneurs, mais un intermédiaire dont les mérites avaient valu au destinataire, placé en tête, l'hommage de la collectivité. Plusieurs exemples sont connus:

1) ILM 123 = ILAf 625 = IAM II 430 (Volubilis)

AEMILIAE

D FIL SEXTINAE

VIENNENSI BIS FLAMINICAE

ORDO VOLUBILITANORVM

OB EXIMIAM EIVS PROBITATEM ET MA

RITI SVI NAMMI MATERNI PRAEF COHOR

ASTVR ET CALLAECOR MERITA LOCVM

SEPVLCHRI INPENSAM FVNERIS

exemple assez proche, mettant en cause le *populus*, à Tingi (CIL VIII 21813: IAM II 6; cf. M.Christol, A propos des inscriptions antiques du Maroc, *Latomus* 54,1985,146-148).

¹² En observant (Belo V, pl. IX n° 16), on peut voir que la lettre précédant le N semble se présenter comme un I. On retrouve en effet le bas du I, assez typique, visible dans le reste du mot. Il semble difficile de faire de cette lettre un V. Ayant peu de chances d'être un *duumvir municipii*, il est donc préférable de faire de *Procu[l...]* une flaminique. C'est J.González, (*Inscriptiones romanas de la provincia da Cadiz*, Cadiz 1982,41-43) qui le premier retrouve la forme du F, rappelant la filiation.

STATVAM DECREVIT NAMMIVS
 MATERNVS CONTENTVS HONORE
 INPENS[am sua pecunia pos]VIT

2) ILM 93 = IAM II 457 (Volubilis)
**L.. CAEC L FIL CL FRONTONI VO
 LUBITANO ROMAE DEFUN
 TO ANNOR XXV CVI OB MERI
 TA PARENTVM ET IPSIVS IN
 DOLEM ORDO VOLUBILITA
 VS STATVAM ET INPENSA[m]
 [f]VNERIS DECREVIT CAE[c]
 CAECILIANA HONORE VSA
 PRIVIGINO REVERENTIS
 SIMO POSVIT**

Dans ces deux cas, l'hommage, dédié à un personnage, l'est aussi pour des raisons qui le dépassent et s'explique par l'importance de l'époux ou des parents. Un autre exemple peut être cité, une inscription de Carthage.¹³ Nous devons être tout à fait dans la même situation à Belo.

Ainsi ce n'est pas une flaminique qui est honorée, directement, mais une autre personne, inconnue, qui cependant lui était étroitement liée, comme le montrent les exemples cités précédemment. Il est difficile de savoir sous quelle forme l'hommage public était rédigé: soit

en deux phases, la seconde étant introduite par le démonstratif *huic*, soit en une seule, comme dans les exemples qui précèdent, quelle que soit la variante.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt du document est de montrer qu'à une époque relativement tardive, on continuait d'utiliser des formulaires nés en Italie, et transplantés très tôt tant dans les cités de Bétique que de Maurétanie Tingitane.

¹³ Z.B. Ben Abdallah, Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo, 1986, n° 19 p. 250; cette inscription après une nouvelle lecture, présente le cas d'une femme honorée, *ob merita* de son époux procureur impérial.

¹⁴ Madame S.Demougin a eu la gentillesse de relire cet article; qu'elle en soit remercié.